

# Les descendants de Sulpice



**Recueil des actes des Darnault**

**commune de Cluis (Indre)**

# MARRIAGE

*Dix sept*

l'an mil sept cent quatre vingt sept et le vingt trois août après  
 la publication d'un seul sans les parties s'abstint adreffe au curé  
 l'archevêque pour les deux autres ainsi que par l'intermédiaire  
 des fiancés (comme il nous a parut par la dixième partie  
 de dix septième jour l'année mil sept cent quatre vingt sept  
 par m. de Camps vicair general de monsign. l'archevêq. contre  
 signé par m. de secrétaire mesle de Labrugiere infirmé en  
 pres des insinuations de l'espousailles de même jour et sans  
 que dessus ainsi signé Dubouque Du futur mariage entre  
 Pierre Daruault fils marj. de Jean François marant teneur et  
 Marie Anne Chabuat ses père et mère de la paroisse de St. Pierre  
 de la ville de Cahors au parry d'une part et Marie Dubois fille  
 majeure de Guillaume de Bois marchand et Marie Gascaud ses père  
 et mère d'autre part et de la ville de Cluis dessus. fait tout en  
 cette Eglise au lieu de celle de Cahors en présence de notre vicaire  
 paroisial de quinze du present mois sans qu'il y est tenu de  
 aucun empêchement ou opposition. Vu le certificat du curé  
 du s. curé de la Chateau du date du six de ce mois ainsi  
 ainsi signé Charbonnier curé de la Chateau et après les  
 fiancailles célébrés en cette Eglise le vingt trois de ce mois  
 je soussigné prestre vicair de cette paroisse ai delivré de  
 mutual consentement de mariage des susdites parties et leur  
 ai donné la benediction nuptiale avec les premières  
 prescrites par la s. Eglise presat et consentant Marie Anne  
 Chabuat ainsi qu'il nous a parut par la procurateur passé  
 pardevant les sieurs Beaufuron et Dorgies de l'ancien notaires

111.  
 Pierre  
 Daruault  
 Marie  
 Dubois  
 7

+ mme  
 de l'antier



Royaux Résident en la ville de la Chapelle en Berry en date  
 du dix août de la présente année, Jean Baptiste d'Arnaud  
 fondé de pouvoirs de la dite Marie Anne Chabonai  
 femme Guinaise de la Chapelle, François Duvernois son beau  
 frère tous les deux de la paroisse de St Germain de la  
 Chapelle en Berry Et Incoae en présence de marton, Jacques  
 Pierre Dubois procureur et notaire Royal frere de la  
 Chapelle, de Pierre Arselin beau frere de la Chapelle  
 de la paroisse de Chavin. résidant aux menoux, de  
 Marguerite Petit la niece de la paroisse de la Chapelle  
 en Berry & Arnoin lesquels nous ont attestés ce que  
 dessus sur le domicile la qualité et l'âge des  
 parties et ont les dits futurs signés avec nous ainsi  
 que les Souverignés de ce interpellés Anne Dubois  
 Pierre Arnault Cornault Darnault Muller

Dubois

Marguerite Petit Dubois

+ approuvé le présent à la fin de la présente ligne de la présente

Muller

Signés en de Cluis.

Le présent est...

### Cluis Dessus 23 août 1784 (3)

*L'an 1784 le 23 aoust après la publication d'un seul ban, les parties s'étant adressé a monseigneur l'archeveque pour les deux autres ainsi que pour l'intertiste des fiancailles comme il nous a parrut par la dispense délivrée le 17ème jour d'aoust 1784 signé par mr de Baugis vicaire général de monseigneur l'archevêque contre signé par mr le secrétaire Merle de la Brugière, insinué au greffe des isinuations ecclésiastiques le même jour et ans que dessus aussi signé Dulaque*

*du futur mariage entre Pierre Darnault fils majeur de defunt François Darnault tanneur et de Marie Anne Chabenat, ses père et mère, de la paroisse de St Germain de la ville de la Châtre en Berry, d'une part,*

*et Anne Dubois, fille majeure de Guillaume Dubois, marchand et Marie Pascaud ses père et mère, d'autre part, et de la ville de Cluis Dessus,*

*fait tant en cette église qu'en celle de la Châtre, au prône de notre messe paroissiale le 15 du présent mois sans qu'il se soit trouvé aucun empeschement ou oppositions, vu le certificat du congé du sieur curé de la Châtre en date du 16 de ce mois dessus ainsi signé Charbonnier curé de la Châtre, et après fiancailles célébrées en cette église le 23 du courant, je soussigné, prestre vicaire de cette paroisse, ai reçu le mutuel consentement de mariage des susdites parties et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par la sainte église, présent et consentant Marie Anne Chabenant, mère du futur, ainsi qu'il nous a parru par la procuration passé pardevant les sieurs Beaugeron et Dorgin Delaveau notaires royaux résident en la ville de la Châtre en berry en datte du 10 aoust de la présent année, de Jean-Baptiste Darnaud, fondé de procuration de la ditte Marie Anne Chabenat, frère germain du futur, François Darnaud son beaufrère, tous les deux de la paroisse de st Germain de la Châtre en Berry, et encore en présence de maître Jacques Rivière Dubois, procureur et notaire royal, frère de la future, de Pierre Avelu, beaufrère de la future de la paroisse de Chavin, résidant aux Menoux, de Marguerite petit, sa nièce, de la paroisse de la Châtre en berry, et témoins,*

*lesquels nous ont attestés ce que dessus sur le domicile, la qualité et l'age des parties, et ont les dits futurs signés avec nous ainsi que les soussignés de ce interpellés.*



W. Sully Jay

O

Les mil huit cent l'airante dix-neuf, le neuf septembre  
à dix heures du matin, Seront pour Madame Vergue  
adjuict au Maire de Cluis & remplissant en l'absence de ce dernier  
les fonctions d'officiers publics de l'Etat. Civil de la ville et  
Commune de Cluis, Cantons de Neuf-Saint-le-Judicieux, Gode.

N: 23.

Villain Louis

Souffiqui ont comparu à l'hôtel de la Mairie à l'effet de  
contracter mariage

Mubren Marie  
Eugenie

Louis Louis Villain, Maire adjuict à l'Institut  
de Cluis, en l'absence de la Bourdaisie Commune de  
Saint-Gervais le vingt quatre septembre mil huit cent  
vingt quatre, fils majeur de Louis Villain et de  
Victoire Marchais, propriétaire demeurant au dit lieu de  
la Bourdaisie, en présence & acceptant... D'une part

et Delle Marie Eugenie Mubren, sans profession  
demeurant avec ses père & mère, rue de Montbrasson le  
dit lieu de Neuf mil huit cent l'airante dix-neuf, fille mineure  
de Louis Mubren, garde Champêtre & Adolphe Bourdais  
Maire, sans profession, demeurant à Cluis, en présence et consentant

Maisant,

et de l'autre part  
suivants en présence et de consentement des père & mère de  
Mubren Eugenie,

Ont en la présence de Louis Villain Maire adjuict  
M. Duchêne Edmond, procureur, âgé de trente cinq ans  
demeurant à Cluis, en l'absence de son père

M. Robert Albert D'Almeida, Procureur, demeurant  
à Cluis, âgé de seize ans et demi, en l'absence de son père  
M. Louis Mubren, notaire, âgé de trente deux ans  
demeurant à Cluis, accord de la future épouse

J. P. P.



M. Claude Aubrey, professeur - littérateur, ag. de l'enseignement  
sur son mouvement à l'égard, l'enseignement de Cluis, de la  
la future répression

Nous ont reçu de plusieurs à la libération de leur mariage  
qui se feraient après avoir donné lecture

1° De l'acte de naissance de chacun des futurs époux

2° De l'acte de mariage par M. le Maire de Cluis - le 20  
en date du 10 septembre 1879 constatant la publication  
faits au dit lieu de Cluis le dimanche vingt quatre et  
vingt-neuf août dernier sans opposition

3° De lettres faites à Cluis les mêmes jours, contre l'acte  
opposé

4° De l'acte de Cluis du 10, titre Cingquiesime du livre premier concernant  
les droits de l'époux respectifs de l'époux

Nous avons demandé aux futurs époux s'ils ont fait ou  
causent de mariage à quel but répondre négativement

Nous avons demandé aux dits futurs époux s'ils veulent le procéder  
pour moi et pour jurement. Chacun d'eux ayant répondu  
séparément et affirmativement. Le mariage a été célébré  
et au nom de la loi par Louis Villain & Wade Eugénie  
Aubrey, tant pour le mariage

De tout ce qui dit en nous avons rédigé le présent acte qui a été  
de suite transcrit par les deux registres, et légalisé par le préfet, le jour  
de l'époux de l'acte de Cluis le 10 septembre 1879. M. le Maire & l'Officier  
de l'état civil, les autres parties & témoins signés de leur  
nom le jour de ce registre, le présent.

Approuvé par  
notaire

M. Aubrey  
E. Villain  
Aubrey  
E. Dubouy  
A. Honoré  
Aubrey  
M. Aubrey

M. Aubrey  
E. Villain  
E. Dubouy  
A. Honoré  
Aubrey  
M. Aubrey